



CHARTRE D'ADHESION AU LABEL « QUALITE SUD DE FRANCE »

ENTRE :

Sud de France Développement situé à l'Acropole, 954 Avenue Jean Mermoz, 34000 Montpellier ;
représenté par sa Présidente, Corinne GIACOMETTI

d'une part

ET :

L'établissement :

..... Hôtel Restaurant de la Paix
..... 11 BOULEVARD MONTAIGNE 34700 LODE
représenté par son dirigeant : M. R. SUDIE GABRIEL



d'autre part.

Article 1 : Principes de l'adhésion, Durée

L'adhésion à la démarche « Qualité Sud de France » est volontaire.

L'engagement est renouvelable tacitement d'année en année et ce pour une durée de 3 ans. Cet engagement peut être dénoncé par l'une des parties. A l'issue des 3 ans, la reconduction n'est pas automatique et est soumise aux mêmes modalités que l'adhésion initiale. **Uniquement les établissements Logis ayant obtenu la marque Qualité Tourisme peuvent adhérer à Qualité Sud de France.**

- ✓ L'animation du réseau : information sur le label, outils communs, rencontres et échanges de dimension régionale, aide administrative, etc.

Article 5 : Radiation, suspension de labellisation

Le label Qualité Sud de France est strictement personnel et ne peut être cédé à un tiers.

Il y a radiation si l'adhérent ne remplit plus ses obligations, s'il décide de sortir du réseau Logis et/ou si l'audit de renouvellement ou de contrôle effectué par Logis n'est plus conforme. Il est à noter que l'audit de contrôle est déclenché par le comité d'agrément à partir de 2 réclamations graves. Le propriétaire de l'établissement s'engage alors à ne plus utiliser le label « Qualité Sud de France » et à restituer les outils et supports de communication fournis lors de l'adhésion dans un délai maximum d'un mois après notification de la radiation.

Il y a suspension pendant 6 mois en cas de changement d'exploitant. Le nouveau propriétaire est alors tenu de renouveler son agrément auprès de Logis.

ENGAGEMENT :

Je soussigné(e) M. ESCOFFIER GABRIEL déclare avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et en accepter les termes.

J'ai obtenu la marque Logis incluant Qualité Tourisme le : 5/12/2014

Fait en deux exemplaires à LODÈVE

Le 02/12/2014

Sud de France Développement

représenté par

Madame Corinne GIACOMETTI

Présidente

P/O F. FOURRIER

Le dirigeant de l'établissement Logis

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé – bon pour accord »

lu et approuvé – bon pour accord



S.A.R.L.
HOTEL RESTAURANT
DE LA PAIX
34700 LODÈVE
Tél: 04 67 44 67 46 - Fax 04 67 44 67 47
Internet: www.hotel-resta-restaurant.com
www.hotel-resta-restaurant.com
Capital: 100 000 €